

**AD NORMANDIE**

**DELIBERATION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION**

**Réunion du 11 juin 2024**

**Provision pour créances douteuses et admission en non-valeur**

Réuni le mardi 11 juin 2024, au siège du Conseil Régional et en visioconférence, sous la Présidence de Mme Sophie GAUGAIN, Vice-Présidente de l'AD Normandie,

Véronique BEREGOVOY,  
Augustin BŒUF,  
Mathieu BRASSE,  
Virginie CAROLO, excusée  
Catherine COUSIN,  
Christophe DORE, excusé  
Pierre ESTORGES,  
Christophe GAUDILLOT, excusé, pouvoir à Pierre-Jean LEDUC  
Sophie GAUGAIN,  
Jonas HADDAD, excusé, pouvoir à Catherine MEUNIER  
Timothée HOUSSIN, excusé  
Lynda LAHALLE,  
Pierre-Jean LEDUC,  
Jean-Louis LOUVEL, excusé  
Laurent MARTING,  
Alexandre MARTINI, excusé, pouvoir à Audrey REGNIER  
Catherine MEUNIER,  
Hervé MORIN, excusé, pouvoir à Lynda LAHALLE  
Oumou NIANG-FOUQUET, excusée  
Cédric NOUVELOT, excusé  
Audrey REGNIER,  
Gilles SERGENT, excusé, pouvoir à Sophie GAUGAIN  
Valérie TELLIER, excusée  
Rodolphe THOMAS, excusé, pouvoir à Laurent MARTING  
Gilles TREUIL, excusé, pouvoir à Catherine COUSIN  
Sylvie VAN DEN DRIESSCHE, excusée

Légalement convoqués le vendredi 24 mai 2024,

## **LE CONSEIL D'ADMINISTRATION DE L'AD NORMANDIE,**

Après avoir pris connaissance du rapport du Président de l'AD Normandie,  
Après avoir vérifié que les conditions du quorum étaient remplies,  
Après en avoir délibéré,

**DÉCIDE**, à l'unanimité des présents et des représentés :

- D'approuver, sur le budget principal, l'augmentation de la ligne « provision pour créances douteuses » ouverte dans le cadre du budget primitif 2024 à hauteur de 76 354 € pour les dossiers AUMET, AVIASKILLS , SIVAL FONDERIE, TERRE ET METAL, AYONIS et AUDIS et l'admission en non-valeur les dossiers PROTECTECRAN et AGEVOL Développement pour 28 300 €,
- D'approuver, sur le budget annexe « Salons et FFWD » l'admission en non-valeur du dossier EVENT BOTS pour 1 110 €.

**La Vice-Présidente**

**Sophie GAUGAIN**

*Acte rendu exécutoire le 14 juin 2024 après transmission en Préfecture le 13 juin 2024 et publication le 14 juin 2024.*

*Dans les deux mois à compter de sa publication ou de sa notification, cette délibération est susceptible de recours devant le Tribunal administratif de Caen.*

*Le Tribunal administratif peut être saisi par l'application Télérecours citoyens, accessible par le site : [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr)*